



**Conseil d'Administration  
Procès-verbal  
Séance du 4 juillet 2023**

Le conseil d'administration du Crous de Corse s'est réuni le 4 juillet 2023 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe AGRESTI, Recteur de la Région Académique de Corse.  
La séance s'est déroulée en visioconférence et en présentiel.

L'ordre du jour est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du PV du CA du 14 mars 2023
- 2) Budget rectificatif 1/2023
- 3) Admissions en non-valeur
- 4) Caution TPE - vélos
- 5) Règlement intérieur des résidences 2023-2024
- 6) Conventions et/ou avenants divers
- 7) Tarifs Pôle restauration
- 8) Tarifs Pôle Hébergement
- 9) Questions diverses

Le Recteur ouvre la séance à 10H00. Il constate que le quorum est atteint avec 10 administrateurs présents. 3 pouvoirs sont comptabilisés. Il s'agit de :

- Monsieur Santini Jeremie : pouvoir à Madame Benedetti Davia
- Monsieur Pergola Jean-Marie : pouvoir à Madame Gallucci Paule
- Monsieur Filippi Petru Antò : pouvoir à Madame Gallucci Paule

Le nombre de voix pour les différentes questions est donc arrêté à 13. Le quorum étant réputé atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le Recteur remercie les administrateurs présents. La séance est ouverte.

Le Directeur Général donne des informations concernant :

- Le point 4 : une empreinte de carte bancaire pour un montant de 500€ sera demandée aux étudiants qui emprunteront les vélos et la trottinette.
- Le point 6 : c'est une actualisation qui concerne certains termes modifiés sur les avenants.
- Les points 7 et 8 : c'est une actualisation de certains tarifs en restauration et en hébergement.

## **1- Approbation du PV du CA du 14 mars 2023**

Le procès-verbal a été transmis comme l'ensemble des documents de séance par voie dématérialisée. Chaque administrateur en a bien été destinataire.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet le procès-verbal au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Le PV du CA du 14 mars 2023 est adopté à l'unanimité

## **2- Budget rectificatif 1/2023**

Le Directeur Général cède la parole à la Directrice Adjointe pour la présentation du Budget Rectificatif. Ce dernier concerne la reprogrammation des crédits d'investissement et les nouvelles notifications. Il est présenté sous forme de 4 tableaux qui sont chacun soumis à un vote distinct.

### Tableau 1 : Autorisations d'emplois

A noter : Le plafond d'emplois théoriques qui s'élève à 56 ETPT sous plafond. Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat.

Il n'y a pas de modifications par rapport au Budget initial.

### Tableau 2 : Autorisations budgétaires

A noter : des changements :

#### Dépenses :

#### **Fonctionnement :**

##### Autorisation d'engagement :

- CVEC – changement de nature de dépense
- Contrat MAIF – reconduction 1 an au lieu de 2
- Augmentation des crédits pour MAD d'un personnel

##### Crédits paiement :

- CVEC – changement de nature de dépense
- RAP : non-inscrits au BI
- Ajustements entre services centraux et restauration (32 134€)

##### Autorisations d'engagement – Crédit de paiement :

- Nouvelle opération financée et gérée par l'AUE (fonds CDC) : audits énergétiques de tous les bâtiments

#### **Investissements**

- Nouvelles notifications – Révision des prix AE/CP Résidence SDA : 500 000€
- CPER – mise à niveau AE/CP 152 750€
- Reprogrammations diverses (détail Power Point)

Recettes :

Augmentation des recettes : + 307 563 € soit 9 429 337€

- Solde budgétaire déficitaire : - 2 279 607€ qui correspond à la différence entre :
  - 1- les encaissements perçus et non utilisés sur les années antérieures (accessibilité, avances SDA-CDC, crédits CVEC, PDR).
  - 2- décaissements 2023 (attributions et contributions).

Tableau 4 : Equilibre financier

A noter : prélèvement sur la trésorerie : 2 201 062€

Tableau 6 : Situation patrimoniale

A noter : en bénéfice de + 43 252€ (+ 1 784€)

- Capacité d'autofinancement + 154 749€
- Après le Budget rectificatif 1, le niveau final du fonds de roulement s'élèvera à 2 780 905€ et le niveau final de la Trésorerie s'élèvera à 4 313 283€.

Les différents indicateurs permettent d'analyser la situation budgétaire du Crous de Corse comme soutenable à l'issue du Budget Rectificatif 1 pour l'année 2023.

Le budget Rectificatif 1/2023 requière un vote par tableau.

Le Contrôleur budgétaire en Région intervient pour demander des précisions sur l'apport financier du Crous de 500 000€ et de la Collectivité de Corse de 800 000€. La Directrice Adjointe précise qu'il n'y a pas de changement. Les crédits de paiements sont engagés.

Le Directeur Général intervient pour expliquer qu'il existe actuellement une offre sur 5 lots.

La Directrice Adjointe rappelle les travaux de toiture reportés en mars 2024, le Crous ne peut pas se priver de 66 logements à la rentrée.

Elle revient sur la possibilité de procéder à des appels de fonds pour les travaux de désamiantage du terrain (800 000€).

Les analyses sont en cours.

L'Agent Comptable intervient pour dire qu'il n'y a pas d'inquiétude quant aux différentes opérations. Celles-ci sont fléchées et suivies.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet le Budget rectificatif 1/2023 au vote par enveloppe.

Tableau 1 : Autorisations d'emplois

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Tableau 4 : Equilibre financier

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Tableau 6 : Situation patrimoniale

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Le Budget Rectificatif 1/2023 est adopté à l'unanimité

### **3- Admissions en non-valeur**

L'agent comptable intervient pour expliquer que les admissions en non-valeur concernent les recouvrements de dettes locatives des étudiants. Cinq dossiers sont présentés cette année pour un montant global de 1 036€. Elle rappelle la somme de l'an dernier : 143€.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet le tableau des admissions en non-valeur au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Le tableau est adopté à l'unanimité

### **4- Caution TPE - vélos**

Le Directeur Général cède la parole au Directeur de la Vie étudiante qui précise que des vélos et une trottinette ont été achetés par le Crous sur des crédits de CVEC et sont mis à la disposition des résidents. Il explique qu'une empreinte bancaire est nécessaire et qu'elle fera office de caution. Les tarifs de dégradation des vélos et de la trottinette ont déjà été votés en séance du Conseil d'administration du 13 décembre 2022.

La caution s'élèvera à 500€ et sera opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Un contrat monétique est rédigé avec la DGFIP. Le Crous de Corse est le premier établissement à utiliser cette procédure.

Le Recteur demande si une charte de bonne utilisation est rédigée en ce sens. Il lui est répondu qu'il s'agira d'un contrat à usage normal avec une notice d'utilisation et obligation de port d'un casque de sécurité.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet la demande de caution au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Le contrat de caution est adopté à l'unanimité



Le Directeur Général rappelle pour information les mesures ministérielles concernant le gel des loyers en faveur des étudiants. L'augmentation du coût des fluides n'entraîne pas d'augmentation des charges pour les résidents. C'est une volonté du Crous. La relative bonne santé financière du Crous permet de pallier à la précarité étudiante. Cela constitue une moins-value d'environ 38 000€ pour l'établissement.

Le Recteur intervient pour souligner que cette décision de ne pas augmenter l'IRL ou les charges est rendue possible en raison du bon équilibre financier et de la bonne gestion du Crous. C'est une décision politique et fondamentale.

Le Contrôleur Budgétaire en Région intervient pour demander des explications quant à la situation financière des étudiants logés en ville.

Le Directeur Général fait état d'un delta évident entre les loyers du secteur public et du secteur privé (+2 500€/an) mais il ne peut répondre que concernant les logements du Crous. Il réitère la forte tension qui règne sur le logement étudiant à loyer modéré sur la ville de Corte.

### **7- Tarifs Pôle Restauration**

Le Directeur Général explique que de nouveaux produits sont proposés en restauration. De nouveaux tarifs sont donc soumis à l'approbation des administrateurs.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet les tarifs en restauration au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Les tarifs du Pôle restauration sont adoptés à l'unanimité

### **8- Tarifs Pôle Hébergement**

Le Directeur Général soumet une actualisation de tarifs concernant les studios de la résidence Christophe Garelli. Ces tarifs constituent une actualisation.

En l'absence d'autres observations, le Recteur soumet les tarifs en hébergement au vote.

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Les tarifs du Pôle hébergement sont adoptés à l'unanimité

Le Directeur Général informe qu'il n'a pas été destinataire de motions ou de questions diverses pour cette séance.

Monsieur Alfonsi intervient pour dire son contentement et sa fierté quant à son rôle d'administrateur du Crous. Il souligne le travail de toute l'équipe du Crous et l'en remercie.

Le Recteur remercie à son tour l'ensemble des équipes du Crous, revient sur la qualité et l'investissement des équipes et se dit également fier de présider cette instance.

Il souhaite de belles vacances à tous.

La séance est levée à 11H05.

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Décisions	Pour	Contre	Abstentions	Observations
1 - Approbation du PV du CA 14 mars 2023	13	0	0	Pas d'observations Unanimité
2 - Budget rectificatif 1/2023	13	0	0	Pas d'observations Unanimité
3 - Admissions en non-valeur	13	0	0	Pas d'observations Unanimité
4 - Caution TPE - vélos	13	0	0	Pas d'observations Unanimité
5 - Règlement intérieur - Résidences - Parking Casanova	13 13	0 0	0 0	Pas d'observations Unanimité
6 - Conventions et/ou avenants divers - Crous/UCPP - Crous/Radio Nebbia	13 13	0 0	0 0	Pas d'observations Unanimité
7 - Tarifs Pôle restauration	13	0	0	Pas d'observations Unanimité
8 - Tarifs Pôle hébergement	13	0	0	Pas d'observations Unanimité

Fait à Corte, le 19 juillet 2023



Directeur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI